



# le Planitre

Journal d'information édité par BIEN VIVRE A L'HAUTIL

## s o m m a i r e

Edito

Dossier, Santé environnementale

Hautil Météo

Pause littéraire

Recyclables !

Nettoyage de Printemps

Collectif pour la sécurité routière, 3 ans déjà !

Assemblée Générale BVH

CIRENA

Reconquête du Massif en marche !

Brèves

Bon appétit ! le tériyaki

Route forestière de la Barbannerie

Hautil Pratique

Formulaire d'adhésion

## Dossier, Santé environnementale

“Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à la santé” stipule l'article 1 de la Charte pour l'Environnement. Il suffit de lire les journaux et de regarder autour de soi pour constater que ce droit est continuellement bafoué.

Le récent rapport publié dans le cadre du Plan National Santé Environnement reconnaît l'état désastreux de la santé environnementale en France. Il préconise des mesures préventives mais sans réel plan d'actions.



Notre association lutte sur de nombreux fronts : décharges en forêt, nuisances aériennes, téléphonie mobile, eau potable. Mais l'observation attentive des atteintes portées à notre environnement et des menaces qui pèsent sur notre cadre de vie doit mener à nous mobiliser encore plus. Le 3 juillet nous vous invitons au festival "Changeons d'air" qui se tiendra au Parc aux Etoiles pour en débattre. En attendant nous vous proposons de découvrir un état des lieux, non exhaustif mais surprenant, pour notre région.

## La reconquête de la forêt en marche !



Malgré des conditions météo peu favorables, plus d'une centaine de participants s'étaient réunis Place Corroyer à Pissefontaine pour partir à l'assaut de la forêt de l'Hautil.

mon Village, Les Cavaliers de l'Hautil et les Marcheurs de Triel avait pour objectif de défendre la réhabilitation du massif et l'idée d'une charte forestière. Outre un après-midi fort sympathique nous avons pu échanger sur le sujet avec Monsieur Houlemarre qui avait décidé de rejoindre les marcheurs.

Cette marche voulue et organisée par les associations Bien Vivre à l'Hautil, Pissefontaine

## Agenda, Feux de la Saint-Jean

Bien Vivre à l'Hautil et la Municipalité de Triel-sur-Seine vous invitent le samedi 19 juin à la fête des Feux de la Saint-Jean. Ambiance musicale, merquez, buvette, ..

Rendez-vous au Parc aux Etoiles dès 20h30.



## Marchons, Marchons, qu'un sang qu'impur ...

Vous avez dans les mains (je parle du journal) un nouveau numéro du Planitre qui représente un nouvel effort de notre secrétaire-rédacteur-pigiste, Vincent. Ne le rangez pas dans vos toilettes sans l'avoir lu entièrement car il contient, comme d'habitude, des trésors d'information.

Nous ne reviendrons pas sur le beau succès remporté par notre 1ère marche de reconquête de la forêt de l'Hautil (accompagnés de nos nombreux amis de Pissefontaine mon Village, les Cavaliers de l'Hautil, les Marcheurs de Triel, les anciens, les nouveaux, les familles et les enfants). Le but d'attirer l'attention des médias et des pouvoirs publics sur l'abandon de notre patrimoine a parfaitement été atteint.

Nous pouvons également nous réjouir des avancées obtenues par le Collectif pour la Sécurité Routière avec les nouveaux aménagements devant l'école (zone 30). Il reste encore de nombreux sujets à régler (séquençement, stationnement, rue de la Chapelle, entrées et sorties d'agglomération, ...), mais la situation progresse favorablement.

Par contre, nous constatons avec regret que le nombre des familles ayant renouvelé leur (modique) adhésion à notre association est en diminution. Nous vous rappelons gentiment que nous ne pouvons pas vivre et travailler (protection de notre environnement et animation du massif) sans votre participation. Alors n'hésitez plus à remplir le formulaire en dernière page et à nous le retourner accompagné d'une petite obole (nous sommes tous bénévoles et votre argent ne sert qu'à vous divertir et à vous défendre).

Nous étions également tristes du peu de participation à la matinée de nettoyage de printemps du samedi 22 mai. Certains ont sans doute pensé qu'il s'agissait de "ramasser les saletés des autres", alors qu'il s'agissait de "nettoyer notre environnement et notre cadre de vie". Balayer devant sa propre porte, c'est travailler pour soi et pour tous, ne ratons pas le RV l'année prochaine. Encore merci aux courageux (dont plusieurs enfants) venus nettoyer au nom de tous.

Pensons maintenant aux occasions de nous retrouver prochainement : Feu de la saint Jean le samedi 19 juin au Parc aux Etoiles et Festival "Changeons d'Air" les 2 et 3 juillet. Puis la traditionnelle coupure de l'été jusqu'au non moins traditionnel Forum des Associations en septembre. Entre temps les bénévoles du bureau de BVH s'activeront pour défendre notre cadre de vie, notre santé, réduire les nuisances et tacher de vous amuser. Au fait et si nous nous déguisons tous pour le prochain méchoui de la rentrée (le thème vous sera annoncé par les voies habituelles : Tracts, bouche à oreille, attentats et prises d'otages). Bonne vacances à tous si nous ne nous revoyons pas d'ici là.

Lionel FREJAVILLE

## Dossier , Santé environnementale : nous devons agir !



*"Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à la santé" stipule l'article 1 de la Charte pour l'Environnement. Il suffit de lire les journaux et de*

*regarder autour de soi pour constater que ce droit est continuellement bafoué.*

*Le récent rapport publié dans le cadre du Plan National Santé Environnement reconnaît l'état désastreux de la santé environnementale en France. Il préconise des mesures préventives mais sans réel plan d'actions.*

*Notre association lutte sur de nombreux fronts : décharges en forêt, nuisances aériennes, téléphonie mobile, eau potable. Mais l'observation attentive des atteintes portées à notre environnement et des menaces qui pèsent sur notre cadre de vie doit mener à nous mobiliser encore plus.*

*Le 3 juillet au Parc aux Etoiles, dans le cadre du festival "Changeons d'air", organisé par l'association Energies Solidaires, nous vous invitons à partager et débattre autour des thèmes de la nature, de l'urbanisme, des déchets, de l'eau, de l'air, de l'énergie, des transports, des risques majeurs, de la santé, etc..*

### Un rapport accablant

Dégradation de l'eau, de l'air, dommage aux sols, bruits, nuisances agricoles ou industrielles, contamination des aliments, dangers chimiques ou radioactifs, le rapport de la Commission d'Orientation du Plan National Santé Environnement remis au Premier Ministre le 12 janvier 2004 dresse un triste constat de la santé publique face aux risques environnementaux.

Outre un diagnostic calamiteux, le rapport met l'accent sur les conséquences sanitaires de la pollution : augmentation des allergies, malformations, maladies respiratoires, 30 000 décès prématurés dus à la pollution atmosphérique, augmentation des cancers de 35% en 20 ans, retour en force des maladies infectieuses, ..

Le rapport de la commission met en avant la sous-évaluation des risques liés à l'environnement qui caractérise la politique de l'environnement et de la santé en France. Il insiste enfin sur un point: dans un grand nombre de domaines, l'incertitude reste forte, et les besoins en études et recherches sont importants.

Le rapport de la commission est consultable sur le site de l'agence française de sécurité sanitaire environnementale : <http://www.afsse.fr/>

Sans vouloir faire du catastrophisme, il faut bien avouer qu'il ne se passe pas une semaine sans que les médias n'évoquent des problèmes de santé publique liés à l'environnement, qu'il s'agisse de graves crises (amiante, vache folle, canicule, .) ou bien de risques sanitaires (eau du robinet, pollution atmosphérique, .).

Il y a urgence à agir et pas avec des demi-mesures. On peut espérer que les actions de prévention préconisées par les experts de la Commission soient mises en application. Malheureusement il est fort probable que notre santé sera encore, comme aujourd'hui, sacrifiée à l'autel de la rentabilité économique. Ainsi, les états européens, les uns après les autres, l'avouent ouvertement : nous ne pourrions tenir nos engagements de Kyoto (qui concernaient la réduction de l'émission de gaz à effets de serres) : leur application risquerait de réduire la croissance ! L'économie d'abord, notre santé ensuite ! Pour s'en protéger, les citoyens doivent être informés, savoir se faire entendre et agir.

La dégradation de notre environnement a un impact immédiat sur notre santé, la nôtre et celles des générations futures. Le problème de santé environnementale est un enjeu national voire mondial, mais il n'est pas interdit de regarder autour de soi, dans son cadre de vie immédiat. C'est ce que nous avons fait, à Triel et dans ses environs. Et là, quelles surprises !

### Une bouffée de triméthylbenzène

Août 2003, dans le cadre d'un arrêté préfectoral, Peugeot-Poissy mandate Airparif pour mesurer ses émissions de polluants dans les communes environnantes (Andrésey, Carrières, Chambourcy, Chanteloup, Poissy, Saint-Germain, Triel et Villennes). Il s'agit de détecter dans l'air la pré-

sence de composés organiques volatils (COV) nocifs pour la santé présents notamment dans les peintures, vernis et anti-corrosifs.



Les premiers résultats des mesures font état d'une forte concentration de xylènes, de triméthylbenzène, de butanol, de butylglycol et de butylacétate. Pour ce dernier les niveaux mesurés aux environs immédiats de l'usine sont 560% supérieures à ceux que l'on peut mesurer en plein Paris. Les émissions de COV à Poissy étaient en 1988 de 3 500 tonnes. En 2002, après rénovation des ateliers de peinture, elles n'étaient plus que de 1 180 tonnes. Maigre consolation, à priori, les incinérateurs de Peugeot à Poissy sont aux normes. (source no 1)

### Crise d'asthme



Tous les matins, les bords de Seine d'Andrésey, ainsi que tout le Confluent prennent l'allure de la célèbre Karlsruhe allemande (vallée industrielle). Les cheminées d'une entreprise de travaux publics qui construit des chaussées routières (Lefoll TP) crachent leur épaisse fumée et pol-

luent gravement l'air en toute impunité. Or la pollution contribue aux problèmes respiratoires, et en particulier aggrave les crises d'asthme des enfants. Combien de temps vont-elles réussir à passer au travers des filets de la DRIRE ? Dans la journée les fumées disparaissent.

### Des salades plombées



Depuis 1875 et jusqu'à nos jours, les plaines de Triel, Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy, Andrésey et d'Achères servirent de déversoir aux eaux usées de l'agglomération parisienne. Les champs d'épandage permirent le développement du secteur agricole et des cultures maraîchères .. jusqu'au 28 juillet 1999. On venait de découvrir que ces terres étaient contaminées par les métaux lourds toxiques consécutifs à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées. Les salades, céleri, épinards et choux devenus impropres à la consommation étaient saturés de cadmium, plomb et mercure. Malgré ce véritable désastre écologique et sanitaire, un certain syndicat va construire une nouvelle station d'épuration à Triel. Et l'on attend toujours l'hypothétique rapport scientifique sur les pollutions des terres agricoles par l'épandage des eaux usées pratiqué par l'agglomération de Paris. En attendant, la vie continue et il nous arrive de voir quelques silhouettes arracher de ces terres définitivement polluées des .. poireaux.. (source no 2)

### Eau non potable

La qualité de l'eau du robinet distribuée sur l'Hautail, comme dans une partie du Val d'Oise, se dégrade régulièrement depuis plusieurs années. Dès 2001 les limites légales



de pollution étaient dépassées. Les taux élevés de pesticides et de nitrates contenus représentent un réel danger sanitaire puisque l'atrazine est un élément perturbateur endocrinien suspecté aussi par l'OMS de provoquer le cancer et les teneurs élevées de nitrate sont à l'origine de la maladie bleue du nourrisson. Dans les secteurs concernés, la DDASS déconseille formellement l'usage de l'eau du robinet, même bouillie, aux femmes enceintes et aux nourrissons. Outre le côté peu transparent de la gestion de l'eau et le manque d'information on peut se poser les questions suivantes : est-il raisonnable, que pour des raisons purement économiques, on laisse les agriculteurs et industriels écouler leur stock d'atrazine alors que en même temps on reconnaît la toxicité de ce produit ? autre question, les distributeurs d'eau prennent-ils toutes les mesures pour traiter efficacement la pollution de l'eau qu'ils nous vendent à prix d'or ?

#### Décharges sauvages en forêt



Depuis l'automne 2003 nous assistons à une recrudescence des décharges sauvages en lisières de la forêt de l'Hautil et de la plaine de Triel. Ces dépôts d'ordures sont constitués de déchets ménagers, encombrants, plastiques, cartons, huile de vidange, gravats de chantiers, appareils ménagers et voitures brûlées. Ces décharges sauvages sont évidemment préjudiciables pour la nature, la qualité de l'environnement et la santé des populations. Là encore, on tergiverse au lieu de prendre des mesures immédiates qui s'imposent: enlèvement des ordures, clôture des propriétés ou des chemins concernés, fossé pour empêcher l'accès aux véhicules. Les leçons du passé

devraient amener une réaction plus rapide, ces nouveaux exemples risquent malheureusement d'enrichir l'inventaire, déjà bien fourni, des sites pollués : cas IDF782199 : 13 ha en forêt de l'Hautil au lieux-dits, "Le Gros Terrier, "La Ruelle Corneille" et "Les Closeaux" : pollution industrielle (bidons de peinture, déchets de batteries électriques, papier, caoutchouc, plastique, produits détergents, pneus, acides, vieux diluants déposés illégalement par des entreprises peu scrupuleuses) (source no 3)

#### Décharge industrielle en forêt

A Vaux-sur-Seine, la pollution n'a pas été évitée. 400 000 m3 de déchets industriels spéciaux enfouis par la société DEXEL au lieu-dit "La Grande Fondée", dans le massif forestier de l'Hautil, ont pollué le sous-sol. On a ainsi observé des écoulements colorés et odorants : des lixiviats. Ceux-ci résultent de la décomposition des déchets conjuguée avec l'action de l'eau de pluie. Ils contiennent des métaux lourds toxiques, des sels, des composés azotés et des matières organiques diverses. On a du réaliser des travaux destinés à limiter les infiltrations d'eaux pluviales et à drainer, collecter et traiter les lixiviats. (source no 4)

#### Hors champs

On se souvient de l'épisode de l'antenne-relais que France Telecom souhaitait implanter sur l'Hautil et du combat mené par l'association Bien Vivre à l'Hautil. Celle-ci, en mettant en avant les effets nocifs probables des rayonnements électromagnétiques des antennes sur la santé des riverains, et en demandant l'application du principe de précaution, obtint l'annulation du projet. Depuis d'autres villes, Villennes, Maurecourt ou Andrésy sont à leur tour victimes de tels projets.

"N'intervenir que lorsque la connaissance scientifique d'un risque est établie est insatisfaisant. Les drames de l'hormone de croissance contaminée, de la transfusion sanguine, l'affaire

de la vache folle ou encore l'amiante en témoignent. Attendre comme le suppose une politique de prévention que le risque soit identifié pour se prémunir conduit à une certaine lenteur qui peut produire le pire. A l'inverse de la logique de prévention qui suppose que le risque soit établi pour prendre les mesures de protection adéquates, la logique de précaution vise à agir avant même qu'un tel risque ne soit connu." (Laurence BAGHESTANI-PERREY)

#### Une autoroute sur l'Hautil

Le tracé de la future A104 traverse les coteaux de l'Hautil situés sur le territoire d'Andrésy. Rue de l'Hautil, en plein milieu des champs et à quelques pas de la forêt l'autoroute ne manquerait pas d'amener bruit et pollution dans un cadre champêtre et à moins de 100 mètres des premières habitations. Un projet qui, sans prendre les précautions nécessaires, défigurerait le massif de l'Hautil et mettrait en danger la santé des riverains. Le COPRA dénonce " la commune de Poissy connaîtra un indice de pollution record, enfermée sous un couvercle toxique, épais et malodorant, formé par les gaz d'échappement; deux des plus beaux sites d'Ile-de-France, la colline de l'Hautil, que se partagent les communes de Maurecourt, Andrésy et Chantelouples-Vignes, et l'Ile des Migneaux, à Poissy, seront mutilés à jamais; des établissements hospitaliers, maisons de retraite, établissements scolaires ou centres aérés seront à moins de 500 mètres de l'autoroute; des milliers de personnes subiront les méfaits de la pollution (bruit, poussières, oxydes...); les ceintures vertes de la région seront détruites." (source no 5)

#### Triel, future station d'épuration : l'heure du renouveau !

A la mairie de Triel on trouve une feuille de papier glacé intitulée "Seine Aval à l'heure du renouveau" éditée par le SIAAP. Sur ce papier on évoque la future usine du syndicat mais le nom de Triel n'est jamais cité,

on l'a baptisé "Les Grésillons dans les Yvelines". Est-ce une simple mesure de rétorsion contre notre ville ou bien une amabilité afin de ne pas lier son nom à la station d'épuration comme cela a été le cas pour Achères. Achères et ses boues sont connues internationalement (c'est une des plus grandes usines du Monde), mais qui connaît son port de plaisance, tout croquignolet ? c'est bien dommage.



La future usine des Grésillons va s'établir à proximité immédiate de la ZNIEFF qui faisait le bonheur des ornithologues. Il est probable que les oiseaux quittent en partie l'endroit, mais quid de notre santé, des risques industriels et de la pollution de la Seine ?

Pour traiter les eaux usées, l'usine mettra en oeuvre un procédé de dénitrification à base de méthanol. Il y a quelques temps le SIAAP publiait une offre de marché qui concernait la fourniture de 7 000 tonnes de méthanol pour une livraison prévue en .. 2007 ! La manipulation du méthanol doit s'effectuer avec toute la prudence, toute la maîtrise et la rigueur nécessaire car il induit de forts risques d'explosions et d'incendies.

Et avec ces quantités impressionnantes qui transiteront chaque année à Triel les risques ne doivent pas être nuls. Quant aux sols, on doit exiger un suivi précis des zones d'épandage (analyse par une instance autonome - surveillance des métaux lourds). Quant aux boues, inutile d'espérer s'en débarrasser, plus personne n'en veut.

Enfin il faudra mettre en garde les pêcheurs téméraires car l'eau retraitée (propre mais saturée d'azote ?) finit dans la Seine, sans parler des

kilomètres de tuyaux (sans fuite on espère) qui vont amener l'eau sale à Triel, des déchets de dégrillage, qui s'apparentent aux ordures ménagères et des sables souvent contaminés en matières organiques et suspects de contenir trop de métaux lourds pour être valorisés.

#### Coup de Matrax à Vernouillet



Accueillir une entreprise industrielle c'est bien, préserver la sécurité des habitants et leur santé c'est mieux. L'inventaire des sites industriels à risques égrène les incidents survenus à Vernouillet chez Matrax, une usine de traitements et revêtement des métaux, en particulier les multiples incendies survenus dans ses ateliers de peinture par cataphorèse. En 2001 et 2002, la DRIRE a aussi épinglé cette entreprise concernant ses rejets d'eaux industrielles qui contenaient des métaux lourds. En été 2003, 31 contrôles inopinés ont été effectués par la DRIRE en Ile-de-France, 20 sites industriels sur les 31 ne respectaient pas les seuils de pollution autorisés ! (sources no 6 et 4)

#### Hydrocarbure et eau ne font pas bon ménage

Chacun apprécie la présence du centre commercial Val de Seine situé à Vernouillet. Seul ombre au tableau : la station service qui souffre d'un grave défaut de conception. Celle-ci n'est pas conforme et même les travaux de rénovation n'y ont suffits : il



persiste des problèmes d'eau susceptible d'être souillée par des hydrocarbures et évacuée dans le réseau d'égout sans être épurée par le séparateur d'hydrocarbure. Pas d'incident mais un risque réel sur lequel tout le monde ferme les yeux. (source no 4)

#### Peugeot fait ses besoins dans la Seine

Le tribunal correctionnel de Versailles a condamné, le 19 novembre 2002, l'établissement PSA de Poissy à verser une amende de 20.000 euros pour une pollution de la Seine survenue en 1998. En effet, le 8 mars 1998, des traces d'hydrocarbures, de benzène, de zinc, d'huile de moteurs, de vernis et de diluants avaient été relevées dans la Seine. Après enquête, il avait été établi qu'elles émanaient d'une conduite d'évacuation de l'usine PSA de Poissy. (source no 7)

#### Une poubelle de 200 000 m3 dans la base de loisirs



En 2003, la base de loisirs de Verneuil sur Seine a été obligée d'interdire toute activité nautique sur son étang pour cause de pollution. Afin de pouvoir maintenir la navigation fluviale en région parisienne, des campagnes de dragage sont réalisées régulièrement. Les matériaux de dragage, partiellement contaminés par les rejets urbains, sont mis en dépôts

dans d'anciennes gravières. Depuis 1999, le site du Rouillard, situé sur la base de loisirs de Verneuil fait l'objet de tels dépôts !

Des scientifiques ont évalué l'impact de ces dépôts sur la qualité de l'eau de surface de l'étang, de l'eau de nappe phréatique et de l'eau de la Seine en mesurant les quantités de carbone organique, d'azote et de phosphore mais aussi les micro polluants organiques (hydrocarbures aliphatiques et aromatiques) et les métaux lourds. Les résultats montrent clairement l'impact des matériaux déposés, mais ne permettent pas, pour l'instant, de montrer l'existence d'une contamination de la nappe phréatique sous-jacente. N'y avait-il aucun autre endroit qu'une base de loisirs pour servir de poubelle et risquer ainsi la santé des populations et des visiteurs de la base de loisirs ? (sources no 8)

En 2004 la situation semble revenir à la normale puisque la baignade est à nouveau autorisée.

### Mésothéliome, mon amour



"En annonçant une interdiction totale de l'amiante, le gouvernement a signé l'arrêt de mort du marché national de l'amiante " s'exclamait avec indignation l'auteur du rapport publié par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, lorsque, en 1997, l'Etat français venait enfin de reconnaître le caractère toxique de l'amiante (la nocivité de l'amiante était connue depuis le début du siècle). L'auteur cynique conclue "Il est nécessaire de recentrer les débats et d'analyser objectivement les risques. Une information claire et une réglementation bien ciblée, sans catastro-

phisme, doivent permettre de rassurer les Français". Aujourd'hui plus de 100 000 d'entre eux meurent et vont mourir dans d'atroces souffrances (fibrose pulmonaire et mésothéliome). La CCIP n'a pas eu honte de laisser le rapport en ligne.

Il n'y a pas très longtemps un élu local regrettait la disparition d'Eternit situé sur Vernouillet - Triel, de ses emplois (126 sur Triel et 67 sur 206 à Vernouillet) et de la taxe professionnelle induite. Que penser d'une entreprise qui laissait ses salariés dans l'ignorance du danger que représentait l'amiante, d'une société qui a refusé d'en admettre la nocivité jusqu'au bout après avoir organisé une véritable guerre de désinformation. En octobre 2002, la cour de cassation a confirmé la condamnation d'Eternit pour " faute inexcusable ". Les employeurs sont tenus de garantir la sécurité et la santé de leurs salariés, ils avaient une obligation de moyens, ils ont désormais une obligation de résultats. Eternit Vernouillet tergiverse encore en traînant des pieds pour fournir tous les documents nécessaires aux victimes (nombreuses car l'entreprise existe dans notre canton depuis 1922) qui tentent de se faire indemniser. Qui a dit que la vie n'avait pas de prix ? (sources no 9)

La pollution irréversible du sous-sol est un véritable casse-tête pour le site dont on ne peut assurer que la surveillance et la mise en place de servitudes pour "maîtriser" les impacts des déchets d'amiante. Il faut rappeler que le site industriel est situé à proximité des habitations, de la Seine et à 500 mètres des premiers forages du champ captant de Vernouillet.

### Déchets radioactifs errants

Mars 2001, l'autorité de sûreté nucléaire déplore un incident de transport de produits de laboratoire contenant des matières radioactives. La société LABO SERVICE, située à Triel-sur-Seine, a découvert des substances radioactives dans une expédition de déchets réputés conventionnels destinés à être traités dans ses

installations. Les investigations menées ont fait apparaître que les produits de laboratoire expédiés contiennent du nitrate de thorium, du sulfate de thorium, de l'acétate d'uranyle et du nitrate d'uranyle. " Cet écart à la réglementation n'a présenté de conséquence ni sur l'environnement, ni sur la santé des travailleurs ou du public. Cependant, une telle situation aurait pu porter préjudice aux services de secours susceptibles d'intervenir en cas d'accident de la circulation, car ils n'auraient pas été informés des risques liés à la présence de matières radioactives dans le chargement. " En outre, la société LABO SERVICE n'est pas autorisée à traiter les déchets radioactifs. (source no 10)

### Les poisons du Ciel



Face à une demande qualifiée "d'intérêt général" on minimise la menace que représente le transport aérien sur l'environnement et la santé. Pourtant les nuisances aériennes sont réelles, elles portent préjudice au cadre de vie, à l'environnement, à la santé, à la sécurité des populations dites " survolées " pour parler de nos cantons. Le bruit est un véritable problème de santé publique, la pollution de l'air avec l'oxyde d'azote accentue les maladies respiratoires et enfin le risque d'accident n'est pas négligeable. L'autorité de contrôle en charge de ces nuisances (ACNUSA) a pourtant édicté de véritables mesures d'amélioration qu'ADP et la DGAC, peu soucieuses du respect de la population et de leur santé, rechignent à mettre en œuvre. C'est tout le sens du combat mené par des associations comme le CIRENA (Collectif inter-associatifs du refus des nuisances aériennes) : faire appliquer les mesures préconisées,



comme le relèvement des planchers et trajectoires, visant à réduire les nuisances. (source no 11)

*On le constate sur tous ces exemples, des entreprises publiques ou privées transgressent la loi et font peu de cas de la santé des populations et de l'environnement. Quand la santé publique est en jeu on ne devrait pas transiger, il faut appliquer scrupuleusement la loi et user du principe de précaution qui force à agir avant même qu'un risque soit avéré. Agir avec précaution n'implique pas de "tout interdire" mais de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter tout risque.*

*Aujourd'hui l'information circule plus facilement, il appartient à chacun d'entre nous d'être vigilant, d'influer sur les choix collectifs et enfin de sensibiliser ceux qui nous entourent. Au sein de BVH nous nous y employons à la mesure de nos moyens mais à plus nous pourrions mieux agir.*

## Hautil Météo



**D**e p u i s décembre 2002 nous effectuons des relevés météo grâce à une station automatique installée sur l'Hautil. Ses capteurs permettent de mesurer la vitesse et la direction du vent, la pluviométrie, la barométrie, la température et le taux d'humidité.

**L**a station envoie périodiquement ses données à un ordinateur qui les archive et permet d'établir des tableaux et des graphiques de synthèse. L'ensemble de ces mesures est publié mensuellement sur le site internet <http://hautil.free.fr/meteo/>

*Rendez-vous les 2 et 3 juillet prochains au festival "Changeons d'air" pour en débattre...*

Vincent Di Sanzo

### Sources

- no 1) AIRPARIF <http://www.airparif.asso.fr> et PSA <http://www.psa-peugeot-citroen.com>
- no 2) arrêté du 28 juillet 1999 portant suspension de la mise sur le marché de cultures, JO No 174 du 30 Juillet 1999
- no 3) inventaire des sites pollués <http://basol.environnement.gouv.fr/>
- no 4) inventaire des anciens sites industriels pollués <http://basias.brgm.fr/>
- no 5) COPRA <http://www.copra184.org>
- no 6) DRIRE <http://www.ile-defrance.drire.gouv.fr>
- no 7) Les Echos, 19/11/2002
- no 8) Le Parisien des 31/05 et 22/10 2003 et étude scientifique <http://www.enpc.fr/cereve>
- no 9) CCIP <http://www.ccip.fr> et Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante <http://andeva.free.fr/>
- no 10) Autorité de sûreté nucléaire
- no 11) ACNUSA <http://www.acnusa.fr>

Vous trouverez ci-après le bilan climatique des derniers mois écoulés :

### Mars

Ce mois est très légèrement plus frais que la normale en ce qui concerne la moyenne des températures minimales (2.5°). Fortes gelées en début de 1ère décade. IncurSION du printemps entre le 15 et le 20 et du 29 au 31 avec des températures très douces (24° le 17). Malgré 12 jours de pluie les précipitations ont été déficitaires (35 mm par rapport à 50). Fine couche de neige le 10 mars. 8 jours assez agité par un vent d'ouest.

### Changeons d'Air !

Un festival pour réconcilier l'homme et son environnement les 2 et 3 juillet 2004 au Parc aux Etoiles de Triel.

Des artistes, une collectivité et des associations se mobilisent, au regard de leurs compétences et conformément à leurs convictions, pour amener les citoyens à l'autonomie et à un niveau de responsabilité leur permettant d'agir, de s'impliquer, et de répandre à leur tour l'idée que la planète et le vivant sont des biens communs dont il faut prendre soin.

Chants et musiques viendront ainsi soutenir les associations qui animeront des débats, organiseront des animations et accueilleront le public pour échanger sur les thèmes de la nature, de l'urbanisme, des déchets, de l'eau, de l'air, de l'énergie, des transports, des risques majeurs, de la santé, de l'alimentation, de l'agriculture ou encore du paysage.

Au point culminant de la région parisienne et au coeur d'une forêt où l'on observe le ciel, nous serons ainsi tous présents pour faire passer un message qui correspond à une réalité dont nous, les êtres vivants et la terre, avons bien besoin : "Changeons d'Air !"

Info: <http://energies.solidaires.free.fr/>

### Avril

La douceur amorcée fin mars se maintient. Les températures moyennes sont au dessus des normales saisonnières (17.7° pour les moyennes maxi). Aucune gelée, mois peu contrasté au niveau des températures. 13 jours de pluie ont amenés 62 mm de précipitations. Fortes averses le 6 et le 30. Brouillard du 28 au 30 avril. Même le vent semble indécis, il se répartit entre l'ouest, nord-nord-ouest et le sud, sud-sud-est mais les rafales ne sont vraiment significatives qu'en début de mois.

VdS

## Pause littéraire

En saluant bas les pommiers  
s'annonçait celui qu'on espère

qui joue aux dés les oiseaux morts  
pour payer au vent leur voyage  
vers des cieus où l'aile survit

Sensible à la peine des hommes  
il siffle ses chiens et s'éclairent  
les sentiers des jeux en sarraux

Pour le bonheur des toits de jonc  
et des étangs il décode

les messages des migrants  
Il sait l'asile du silence  
et tous les mots fils de la terre

Lorsqu'il revient au pays  
luisant de praline  
chaussé de lune  
proche est la nuit de la Saint-Jean.

Jean-Vincent Verdonnet.



### En premier il y a la nature.

Elle sait recycler ses déchets. Cadavres, déchets végétaux, excréments etc. sont "traités" par des animaux du plus gros (vautour) au petit (micro-organisme, insecte) et se mélangent à la terre pour la croissance de nouvelles plantes et recommencent un nouveau cycle.

### Et puis vient l'homme.

Dès les temps préhistoriques il produit des déchets qu'il jetait hors de sa caverne, certains sont parvenus jusqu'à nous ! Depuis l'antiquité ces "sous-produits" humains posaient des problèmes qui furent résolus petit à petit (toilettes publiques, évacuation des eaux sales, enfouissement etc.) mais ce n'était pas suffisant et de grandes épidémies meurtrières sévissaient un peu partout (peste

noire de 1347). A Paris, les premiers recycleurs apparurent au XVIIème siècle : ils ramassaient les chiffons et autres objets réutilisables mais ce n'est qu'au XIXème que le lien entre hygiène et santé publique fut mis en évidence et qu'un certain préfet parisien, Eugène Poubelle, ordonne le dépôt des ordures dans des récipients spéciaux aujourd'hui encore appelés "poubelles". Il ordonna aussi de faire deux tas : d'un côté les verres et les chiffons et de l'autre les restes de nourriture. Le tri sélectif était né !

### Mais qu'est-ce qu'un déchet ?

Ce terme s'applique à tout ce que nous jetons, que ce soit des résidus inutilisables comme des débris ou des épiluchures jusqu'à des objets dont nous ne voulons plus parce qu'ils sont usés (piles), périmés (médicaments), cassés

## Recyclables !

(vaisselle, jouets) ou salis (emballages). Les Français produisent 580 millions de tonnes de déchets par an. L'Europe en a recensé 780 sortes classées en 13 familles en fonction de leur origine. On peut dire que "les petits détritrus forment de hautes montagnes".

### Pourquoi "traiter" les déchets ?

Nous produisons de plus en plus de déchets que la nature ne sait pas recycler. Beaucoup sont nouveaux, sont dus à notre mode de consommation et parfois très dangereux pour l'environnement (piles, batteries, déchets électriques ou électroniques etc.). Leur durée de vie se chiffre au mieux en mois, au pire en siècles. Par exemple : un sac ou un gobelet en plastique disparaît au bout de 100 à 1000 ans, 100 ans aussi pour le polystyrène, mais un jour-



nal met de 3 à 12 mois à disparaître, un chewing-gum dure 5 ans. Certains de nos déchets ne polluent pas vraiment, une canette en métal (100 ans) ou une bouteille en verre (4000 ans), mais les recycler permet leur réutilisation sous forme de matière première. On peut dire que le détritrus a la vie dure !

rie des "encombrants", sans oublier les ordures ménagères qui représentent 80 % du tonnage. Mis en place depuis plusieurs années il serait intéressant de savoir quel pourcentage de la population s'y soumet, espérons que c'est la grande majorité.

les pays émergents ou détruits s'ils sont périmés. Tous ces déchets suivent chacun des filières appropriées, valorisantes et non polluantes pour notre environnement.

### Terrien encore un effort !

Pourquoi cette injonction en clin



### Que faire de nos déchets ?

Des solutions (toutes imparfaites) se sont dessinées depuis quelques années : l'enfouissement par la mise en décharge, l'incinération dans des usines appropriées, le recyclage et la valorisation. Toutes les solutions ont leurs avantages et leurs inconvénients. La commune de Triel a choisi d'une part, le tri sélectif que nous, habitants, nous initions par nos deux poubelles (marron et verte) et d'autre part la collecte ou le dépôt à la déchette-

### Que deviennent les objets recyclés ?

Quelques exemples simples : les déchets verts sont transformés en compost, un engrais naturel et biologique. Le papier et le carton, le verre et le métal, et certains plastiques permettent de fabriquer des matériaux équivalents en économisant matière première et énergie. Bien d'autres objets sont recyclables : piles, ordinateurs, téléphones ou autre électroménager. Le cas des médicaments est spécifique. Ils sont envoyés vers

d'œil ? Tout simplement parce que notre site, l'Hautil, se détériore lentement mais sûrement au fil du temps, à cause de la négligence de certains et de l'inertie des autres. Quelques exemples : d'où viennent les carcasses de voitures qui parsèment la forêt ? Comment sont arrivés jusqu'au fond de certains fontis machines à laver, frigos et autres buffets de cuisines désarticulés ? Sans compter les tas de gravats qui apparaissent ici et là et qui ne sont pas toujours déposés par des particuliers indécents.

C.B. (à suivre)

## Nettoyage de Printemps



Samedi matin 22 mai, une petite vingtaine d'Hautillois s'étaient

donné rendez-vous pour la journée du nettoyage de Printemps.

Organisée par la municipalité qui assurait la logistique cette action citoyenne et amicale a permis de nettoyer les abords des rues du hameau.

Nous avons eu moins de déchets à ramasser que l'année dernière, est-ce un signe ?

La journée s'est terminée à l'hôtel de ville par un cocktail offert par Monsieur le Maire. Les participants ont pu admirer une exposition de dessins réalisés par les enfants des écoles Trielloises dont le thème était la pollution de la Seine.

A l'année prochaine ..

## Collectif pour la sécurité routière, trois ans déjà !

Il y a trois ans déjà, à la suite de plusieurs accidents et en particulier de deux accidents où les victimes furent des jeunes de l'Hautil, plusieurs riverains de la route départementale, par ailleurs membres d'associations



l'Hautilloises, décidaient de prendre les choses en main. L'apathie des pouvoirs publics était patente et les choses bougeaient peu malgré de nombreux accidents. Seule Bien Vivre à l'Hautil bataillait depuis de nombreuses années.

Aujourd'hui la sécurité a grandement progressé sur les routes de l'Hautil grâce à la création de deux chicanes, d'une zone trente au niveau de l'école et à l'aménagement du carrefour de la chapelle. Un résultat encore largement insuffisant mais dont l'ampleur mérite que l'on s'y arrête pour mesurer le chemin parcouru et revenir sur les raisons d'un succès encore modeste mais bien réel. On peut les conjuguer à partir de trois principes :

1) L'oignon fait la force. C'est bien la réunion de toutes les forces disponibles, l'ensemble des associations de l'Hautil, qui a permis de créer une dynamique capable d'entraîner les collectivités locales et avec elles les financements nécessaires.

2) Tu vivras avec ton époque et les médias tu ne mépriseras pas. L'utilisation de la presse, l'organisation d'actions spectaculaires, les

conférences de presse ou les réunions publiques fortement arrosées de technologie ont permis à nos actions de trouver les relais médiatiques à même de motiver nos élus.

3) Ne jamais désespérer de ses élus. Faire du bruit ne suffit pas et si l'on peut, à juste titre, désespérer de la lenteur des pouvoirs publics voire de l'indifférence d'élus qui peuvent être attirés par plus nombreux que nous il importe de rappeler que c'est bien quand les collectivités se sont engagées que les choses ont bougé. Soulignons ici que c'est bien l'étude Kinergos financée par la municipalité de Triel qui a initié le projet et que c'est bien le département qui a dépensé le plus gros du budget.

La recette ne serait pas complète sans l'ajout d'une bonne dose de ténacité qui nous a fait jurer, lors d'un pacte secret (1), de ne pas nous séparer avant la mise en sécurité de l'ensemble des axes routiers de l'Hautil et que chaque disparu serait immédiatement remplacé quand bien même notre combat devrait durer mille ans.

La recette est-elle transposable ? Difficilement car il lui faut ce coup de main qui fait le grand cuisinier mais peut être inspirera-t-elle quelques nouveaux collectifs dans notre démocratie assoupie. La recette est-elle

raisonnable ? Sans doute pas car le temps passé aux fourneaux, en réunions de toutes sortes et en actions tout azimut doit être déconseillé aux cœurs fragiles. Mais la recette est porteuse de bien d'autres choses que l'on pourrait égrener en une longue liste où voisinerait les termes solidarité, démocratie, amitié ou encore coup gueule et apprentissage qui n'ont laissé aucun de nous indemne.

Résumons nous, mille ans moins trois, il nous reste donc.... Quelqu'un voudrait-il se joindre à nous ?

Gilles BILLOTTE

(1) Il nous paraît important ici de donner quelques précisions car la rumeur publique va bon train et pourrait porter préjudice à l'honorabilité de notre démarche. Il a été entendu sur Triel que cette réunion se serait tenue lors d'une beuverie dans les bois de l'Hautil. Là on nous confond avec des chasseurs entrés illégalement dans une zone interdite. Il a couru également que notre réunion se serait tenue, sous l'emprise de l'alcool, dans une discothèque clandestine. Là il y a confusion avec un célèbre établissement connu de tous sauf des autorités locales. Non, encore non ! Nous tenons à le rappeler, toutes nos réunions se tiennent autour d'une tisane, dans les chaumières respectables des uns et des autres ou chacun vient avec ses chaussons.



## Assemblée Générale de BVH

Le samedi 20 Mars 2004 s'est réuni au Chalet de L'Hautil l'Assemblée Générale ordinaire de l'Association.

L'Assemblée est présidée par Lionel FREJAVILLE, Président. Le secrétariat est assuré par Vincent DI SANZO. La séance s'est ouverte à 18H30. Nombre de familles présentes ou représentées par procuration = 28



Le Président rappelle l'article 2 des statuts qui définit les objectifs de l'Association :

"Cette Association a pour but la sauvegarde et l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement du hameau de L'Hautil et du Massif de L'Hautil".

Le Président donne lecture du Rapport Moral, c'est à dire le compte-rendu d'activités pour l'année écoulée et du Rapport Financier.

**Résolution N° 1** : L'Assemblée Générale ayant entendu le Rapport Moral approuve ce rapport, y compris l'ensemble des actions engagées au cours de l'année écoulée, ainsi que les orientations proposées en vue de la poursuite des objectifs de l'Association.

Contre : 0, Abstention : 0, Pour : à l'unanimité des présents et représentés.

**Résolution N° 2** : L'Assemblée Générale ayant entendu le Rapport Financier approuve ce rapport. L'Assemblée Générale donne quitus au Trésorier et au Conseil d'Administration.

**Résolution N° 3** : L'Assemblée Générale approuve la décision de fixer, à partir de l'exercice 2005, les montants des cotisations comme suit : Famille à 18 euros et Individuel à 11 euros.

Le président rappelle que chaque adhérent est libre de verser à l'association une cotisation d'un montant supérieur ou égal à ceux fixés. Nos statuts prévoient la notion de membres bienfaiteurs : sont membres bienfaiteurs, les personnes physiques ou morales qui, par leur générosité, contribuent au développement de l'Association.

### Constitution du Bureau :

A la demande du Président les personnes intéressées se présentent. François BRUNEL fait acte de candidature.

L'Assemblée Générale confirme la nouvelle composition du Bureau :

Claude BAROUH, François BRUNEL, Michael CLOSE, Vincent DI SANZO, Fabrice DORISON, Lionel FREJAVILLE, Anne GAFORY\*, Patrick GATEFAIT, Robert LANDSBERGER, Roland MAGNARD, David SELLEN\*.

\* membres ayant rejoins le bureau en cours d'exercice.

### Rapport Financier :



Le Président a présenté le bilan des activités de l'année :

- Recettes : 4 498.27 euros
- Dépenses: 4 096.08 euros
- Solde (excédent): 402.19 euros

### Rappel des Activités :

Le Président rappelle l'ensemble des activités du Conseil d'Administration depuis un an et commente les efforts des différentes commissions.

### Participation au Collectif pour la Sécurité sur L'Hautil



Le collectif comprend les associations ci-après :

- Copropriété Village L'Hautil : René BEAUSSIER, Président
- Amicale de l'école de L'Hautil :
- FCPE : Claude BAROUH
- PEEP : Dominique ARDAIL-DEVEZAUD
- Copropriété de l'Orée de L'Hautil : Vincent DI SANZO
- Copropriété de la Chesnaie : Claude SAURAT, Président
- Copropriété du Belvédère : Geneviève LEFEBVRE - membre
- Copropriété des Lilas : Olivier JEANNEAU, secrétaire
- Bien Vivre à L'Hautil : Lionel FREJAVILLE, Président
- L'Hautil Val d'Oise : Robert LANDSBERGER, Fabrice DORISON

Gilles BILLOTTE, le Porte-parole du Collectif, présente les activités :

De nombreuses réunions concernant le dossier Sécurité, ont eu lieu entre membres du Collectif et intervenants extérieurs (Mme LOPEZ-JOLLIVET Conseillère Générale du Canton, Monsieur le Maire de Triel, Jean-Pierre HOULLEMARE, DDE de Versailles et de Poissy, etc.)



Déjà, nous avons obtenu les aménagements des carrefours de la RD 22 avec la rue de Maurecourt, et la rue d'Eancourt, la création d'îlots directionnels au carrefour de La Chapelle, la réduction de la largeur de la rue du Cordon à sa jonction avec la RD 22 et le projet d'aménagement des abords de l'école dont les travaux ne devraient plus tarder à débuter. Le réaménagement de la Place Sudreau est à l'étude.

### Travaux et Aménagements

La Municipalité a tenu compte de certaines de nos demandes, mais beaucoup reste à faire, et notamment :

- Réfection rue de Maurecourt
- Entretien de l'ensemble des ruelles et chemins
- Rehaussement des bas côtés de la RD22
- Stationnement et trottoirs
- Réfection rues d'Eancourt et du Cordon

### Animations



Nous avons assuré l'ensemble de nos manifestations habituelles en 2003 :

- Le feu de la Saint-Jean en Juin,

## CIRENA

Le collectif contre les nuisances aériennes a été déclaré en préfecture sous la forme d'une association loi 1901. Huit associations représentant quatre villes des Yvelines (Conflans, Andrésy, Triel et Poissy) ont participé à sa création mais d'ores et déjà une campagne de recrutement a été lancée afin d'étoffer le collectif. La

avec plus de 600 personnes sur le terrain.

- Le Forum des Associations en Septembre
- Le Méchoui traditionnel en Septembre
- Une soirée Beaujolais Nouveau + buffet campagnard très sympathique
- La galette des Rois en janvier

### Environnement et Cadre de Vie

- Nous avons repris le dossier des nuisances dues aux avions en participant de manière active à la création d'un collectif d'associations le CIRENA
- Journée du Nettoyage de Printemps en Mai
- Décharges sauvages en lisières de forêt, lettres au préfet
- Interdictions d'accès à la forêt, lettre au maire



- Opposition au rachat des Bois de la Barbannerie
- Proposition d'une charte forestière de territoire pour le massif de l'Hautil
- Pollution de l'eau du robinet

### Loisirs

- Nous allons essayer de développer une activité ballades à vélo

modeste équipe animée par Jean-François Michel (président du CIRENA et membre du conseil d'administration de l'ADVOCNAR) ne manque pas d'ambition et de volonté. Après avoir titillé les candidats aux dernières élections, nous avons pris rendez-vous avec le Conseil Régional de l'Île de France où nous rencontrerons Mme Simon-Deck Directeur-Adjoint du Cabinet, Mr Serge

### Informations

- Collecte d'informations (visite mensuelle à l'urbanisme, à la mairie, participation aux réunions de quartier, abonnement au Courrier des Yvelines)

- Gros effort d'information : Le Planitre est devenu trimestriel avec un contenu que nous essayons de rendre plus attrayant et une nouvelle mise en



page

- Animation du site Internet [hautil.org](http://hautil.org)

### Relations

- nous adhérons à PRIARTEM (Pour une implantation raisonnée des antennes de téléphone mobile)
- nous adhérons à Yvelines Environnement
- nous participons aux instances du CIRENA (Collectif inter associatif du refus des nuisances aériennes), deux membres du bureau (Lionel FREJAVILLE et Vincent DI SANZO) représentent BVH à son conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé à 20H30, le Président a clôturé la réunion et invité les participants au pot de l'amitié.

Mery Vice-Président, Mr Luc Doret Conseiller Technique Transport et Mr Jean-Claude Gollio Directeur des Transports. D'autres rencontres sont prévues d'ici l'été et une première réunion publique est envisagée début octobre.

D'ici là vous pouvez suivre l'actualité du CIRENA sur son site internet: <http://cirena.net>

## La reconquête du Massif en marche !



Malgré des conditions météo peu favorables, plus d'une centaine de participants s'étaient réunis Place Corroyer à Pissefontaine pour partir à l'assaut de la forêt de l'Hautil. Cette marche voulue et organisée par les associations Bien Vivre à l'Hautil, Pissefontaine mon Village, Les Cavaliers de l'Hautil et les Marcheurs de Triel avait pour objectif de défendre la réhabilitation du massif et l'idée d'une charte forestière. Les préparatifs furent laborieux, Frédéric (légaliste de PmV) et Amparo Martaud (ex représentante de l'autorité), cartes en main, durent trouver un itinéraire satisfaisant les obligations sécuritaires d'une forêt interdite, d'où les fréquents détours consentis et le balisage forcé. Le chalet utilisé habituellement par BVH et que nous souhaitons réserver pour accueillir les marcheurs à l'arrivée étant pris, la Petite Cavalerie nous sauva la mise. La météo nous fit aussi des siennes puisqu'une pluie diluvienne transforma les chemins à peu près secs jusque là en borborygmes sans compter cet épais brouillard qui ne se dissipa qu'en début d'après-midi. Bref dans la matinée les GO n'étaient pas fiers.



14h30, la petite place de Pissefontaine grouillait de monde. La police municipale s'était invitée, la presse (le Courrier des Yvelines, le Parisien et les NdT) et la télé locale

(Yvelines Première) aussi. L'occasion de poser pour la postérité derrière notre banderole qui scandait haute en couleur " Une charte pour l'Hautil, ouvrons la forêt, stop aux décharges sauvages ". La troupe composée de marcheurs, d'enfants et de cavaliers s'élança dans les ruelles étroites de ce très ancien quartier de Triel pour s'enfoncer dans la forêt par le chemin des Picardes.



S'enfoncer étant bien le mot tant nos pieds trempaient dans la boue sur les 200 premiers mètres de montée mais il en aurait fallu beaucoup plus pour entamer la bonne humeur des participants (leur faire croire qu'ils s'étaient inscrits à Fear Factor peut-être). La colonne s'étirant sur le chemin étroit bientôt disparu dans les bois. Engloutie par la végétation, pas par un effondrement.

Les discussions allaient bon train et les anecdotes aussi. Monsieur Groshenry (MdT) nous raconta que le chemin des Picardes s'appelait ainsi car les marchands de Triel l'empruntaient avec leurs ânes pour aller en Picardie au siècle dernier. Pascal nous montra la grande mare, ex-fontis qu'il avait empoissonné et dans laquelle il aimait se baigner ! Et chacun d'aller de sa petite histoire.



En milieu de parcours un invité de marque nous rejoint, Monsieur

Houlemarre, maire de Triel accompagné de son magnifique animal de compagnie. La rencontre cocasse donna lieu à quelques échanges et photos .. compromettantes bien sûr.

Une petite heure plus tard tout le monde se retrouva à la Petite Cavalerie où Françoise, Josianne et Mike nous attendaient pour une collation bien méritée ! De la documentation, du Planitre au document " Une Charte pour l'Hautil " permis d'alimenter les discussions autour de nos projets et propositions et de mieux les expliquer à notre élu local.



Monsieur Houlemarre fit le point sur les actions qu'il mène de son côté et qui visent aussi à rouvrir une partie de la forêt aux promeneurs. Les deux démarches se rejoignent sur de nombreux sujets mais notre projet de charte forestière est plus global, il concerne l'ensemble du Massif, toutes les communes quelque soit leur département et il concerne tous les aspects de la question : sécurité, aménagements, protection de la faune et de la flore, lutte contre les décharges sauvages.

Des échanges avec une personne de l'ONF Val d'Oise venue à titre privé nous confortent dans nos idées. Comme pour la sécurité routière force est de constater le retard des Yvelines sur le département voisin quant à l'aménagement de la forêt de l'Hautil. Là où l'un investit massivement dans son patrimoine, l'autre feint de l'ignorer, le refus de racheter les bois de la Barbannerie étant l'exemple probant. Certes ces investissements augmenteraient légèrement les dépenses du département mais quand on sait que les Yvelines est le département français le plus faiblement endetté ... Alors nous refu-

ser cette charte forestière c'est oublier les fonctions sociales, récréatives et éducatives de la forêt, c'est oublier que la faune et la flore se meurent peu à peu alors qu'elles doivent être entretenues .. l'engouement de la marche d'aujourd'hui prouve s'il le fallait l'attrait du public pour la forêt.

L'ambiance joyeuse et conviviale de cet après-midi nous rempli d'espoir.

Notre marche a prouvé que le sol de l'Hautil pouvait supporter, sans bron-



cher, le poids d'une horde de promeneurs pacifiques. Gageons qu'au-delà de son côté bénéfique pour la santé et le moral elle ait stimulé la volonté de chacun à rejoindre le mouvement de reconquête initié par notre collectif d'associations.

Vive l'Hautil.

Vincent Di Sanzo

## La lettre de Monsieur Houlemarre, maire de Triel



### SECRETARIAT GENERAL

N° de tél : 03 94 27 20 04  
Dossier suivi par Agnès Lenoir  
Objet :  
Massif de l'Hautil  
Espace Naturel Sensible

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE TRIEL-SUR-SEINE

CHEF-LIEU DE CANTON

ASSOCIATION BIEN VIVRE  
A L'HAUTIL  
4, allée Claude Monet  
78510 TRIEL SUR SEINE

Triel sur Seine, le 13 mai 2004

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que j'ai participé à la marche que j'avais par ailleurs autorisée dans le respect des interdictions édictées par le Plan de Prévention des Risques.

Comme vous le savez, j'ai personnellement abordé la reconquête du massif de l'Hautil, et cela très officiellement, en intervenant le 3 novembre 2003 auprès de l'Inspection Générale des Carrières, Monsieur le Président de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France, Monsieur le Président du Conseil Général des Yvelines et tous mes collègues, maires des communes concernées (copie jointe).

J'ai eu l'occasion d'évoquer ce dossier, parmi d'autres, lors de la présentation des vœux à la population, le 16 janvier dernier.

Lors de sa visite du 19 février à Triel sur Seine, j'ai sensibilisé Monsieur le Préfet à la problématique de réouverture de la forêt, à la réhabilitation des zones effondrées, et à la résorption des décharges.

Une première réunion de travail a été organisée le 29 avril dernier à Triel sur Seine avec le représentant du Conseil Régional, la responsable des Espaces naturels sensibles du Conseil Général et le Directeur Interdépartemental de l'ONF.

Alors, pour répondre à votre interrogation, je pense effectivement, et objectivement, être un élu porteur du projet de « reconquête » du Massif de l'Hautil.

Cela étant, comme j'ai eu l'occasion de l'évoquer avec vous, je recherche l'efficacité et je redoute la lourdeur de mise en œuvre d'une charte forestière qui me semble devoir aborder nombre d'aspects mobilisant nombre d'acteurs.

Nous sommes en effet parallèlement dans une démarche de définition d'un Périmètre Régional d'intervention Foncière, que j'ai initié dès 2001 avec les collectivités concernées dans le cadre de notre volonté de réhabilitation de la plaine. A ce jour, nous sommes toujours en étude préalable...

Copies :  
Monsieur le Préfet  
Monsieur Spangenberg Président de l'Association des villageois  
Le conseil des Yvelines  
Le Parc  
Paris-Montparnasse  
Yvelines Préfète

Je ne suis toutefois pas opposé à intégrer la démarche « charte » à celle que j'ai déjà pu entamer, avec pragmatisme et souci de ne pas retarder les avancées concrètes rapidement envisageables.

Permettez-moi enfin de vous féliciter pour le dossier que vous avez réalisé « une charte pour le massif de l'Hautil », attrayant et bien documenté.

Je souhaite au passage avoir plus de précisions sur les photographies qui constituent le chapitre « 10 ans d'abandon ».

Il me serait utile d'avoir pour chacune d'entre elles le lieu exact, la date approximative du dépôt et la commune concernée.

Ayant lu avec attention votre contribution, je m'étonne qu'aucune information ne soit donnée sur l'action que vous savez menée par la municipalité (cf courriers des 30/12 et 24/12 joints) si ce n'est au travers de cette allusion de dernière page :

« Aujourd'hui, les annonces médiatiques soulèvent un espoir, ... »

En fait d'annonce médiatique, je ne perçois que la vôtre et je vous autorise à reproduire la présente lettre, si vous le souhaitez, dans votre prochain « Planitre ».

Quant à la priorité des actions engagées, elle sera d'abord donnée à l'élaboration d'un schéma de randonnée « sécurisé ».

Restant à votre disposition pour envisager l'étude d'une éventuelle charte, je vous invite à prendre contact sur ce point avec Monsieur François Boudier, directeur des services techniques et Madame Amparo Martaud, chargée du pôle Environnement.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes sentiments dévoués.

Le Maire

Jean-Pierre HOULEMARRÉ



## Brèves

### Décharges sauvages Rue Paul Meyan

Fin avril la mairie de Triel a fait murer l'entrée de la première propriété coté Chanteloup. La seconde propriété étant privée il semble que son traitement soit plus complexe.

Nous avons appris que les permis de démolir pour les maisons expropriées, demandés par l'AFTRP, ont enfin été obtenus. Il appartient maintenant à la DDE de procéder aux travaux de démolition. Les terrains seront ensuite transformés en réserve naturelle avec transfert à la Direction de l'agriculture et de la forêt prévu en juin 2005.

### Rachat des Bois de la Barbannerie, véto de la Mairie d'Andrésy !

Suite aux courriers de protestation que BVH avait envoyé, nous ont répondu :

- Monsieur Houlemarre, maire de Triel
- Monsieur Ribault, maire et conseiller général d'Andrésy
- Madame Lopez-Jolivet, conseillère générale du canton de Triel
- La direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Yvelines
- Le Conseil Régional

Toutes les réponses abondaient dans notre sens : les bois de la Barbannerie doivent rester

accessibles au public.

Le plus grand espoir résidait dans la promesse faite par la région. Nous avons écrit à M. Huchon (avant les élections), celui-ci avait transmis le dossier à l'Agence des Espaces Verts d'Ile de France qui nous avait laissé entendre (après les élections) la possibilité d'intégrer les Bois de la Barbannerie dans l'opération d'acquisition que l'agence a en cours dans la Plaine de Chanteloup.

Finalement c'est à la Mairie d'Andrésy que l'on doit le blocage de la vente au particulier qui se portait acquéreur des Bois. En effet, celle-ci a fait jouer son droit de véto.

Reste qu'il faudra être vigilant et qu'un mauvais coup est toujours possible.

## Bon appétit !



### Ingrédients

- 500 gr d'escalopes de poulet
- 2 cuillères à soupe d'huile
- 60 ml de sauce au soja
- 80 ml de vinaigre de xérès
- 1 cuillère à soupe de miel liquide
- 2 gousses d'ail finement hachées
- 1 cuillère à café de gingembre en poudre

- 1 poivron rouge
- 2 petits oignons

### Préparation

Faire tremper 12 petites brochettes en bois.

Couper les escalopes de poulet dans le sens de la longueur, puis en deux.

Dans un saladier, mélanger l'huile, la sauce au soja, le vinaigre de xérès, le miel liquide, l'ail et le gingembre.

Mettre les lanières de poulet à mariner 2 heures au minimum ou toute la nuit c'est encore meilleur.

Couper le poivron rouge en petits cubes et les oignons.

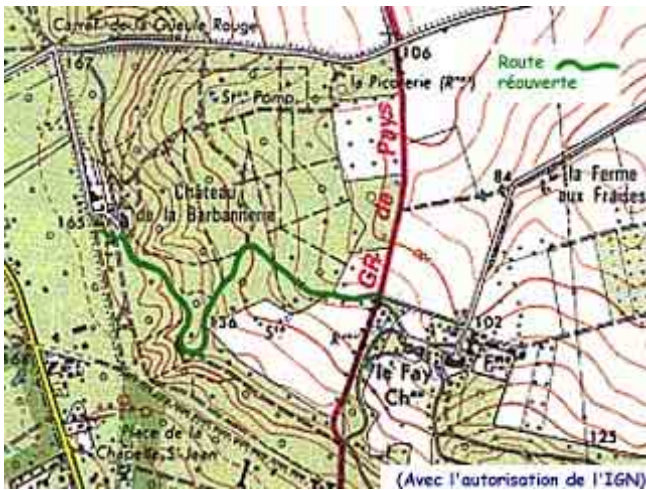
Enfiler en alternant, les lanières de poulet, le poivron et les oignons sur les brochettes.

Faire cuire les brochettes sur le grill pendant environ 8 minutes en les badigeonnant de la marinade très souvent. Servir avec du riz basmati ou de la semoule de couscous.

CM



## La route forestière de la Barbannerie



Elle est assez ancienne : empierrée, son tracé sinueux permettait aux attelages agricoles et forestiers de gravir le coteau de l'Hautil sans pente excessive, reliant les châteaux du Faÿ et de La Barbannerie. Jusqu'aux années 1960 les lourds percherons y tractaient d'énormes charrettes de bois, et elle était même praticable en voiture (de l'époque, comme la 2CV Citroën).



Pour le promeneur ou sportif, de nos jours, on y apprécie de pouvoir gravir le coteau à l'écart de la circulation automobile, sans danger de carrières souterraines, dans un cadre unique et une forêt majestueuse, avec la lumière qui perce la voûte des grands arbres.

Après la grande tempête de 1999 c'était complètement obstrué, même pour un piéton. L'AFTRP (Agence foncière gérant cette forêt propriété de l'état) refusait aux simples particuliers l'autorisation de la déblayer.

Heureusement la solution fut apportée par les anciens combattants UNC d'ANDRESY, qui souhaitaient réhabiliter la stèle des aviateurs alliés dont le bombardier en flammes s'était crashé en Forêt une nuit d'Avril 1942 : la Mairie d'Andrésy appuya le



projet en y intégrant l'idée d'un sentier de randonnée historique et culturel (maintenant réalisé).

Les autorisations obtenues après vérification d'absence de risque d'effondrement, il ne restait plus qu'à faire le déblayage, réussi en quelques semaines avec l'aide des associations des Pousse cailloux d'Andrésy (randonnée pédestre) et des Cavaliers de l'Hautil, au début de l'année 2003.

Quelques barrières naturelles (trunks d'arbres couchés) et une barrière ONF posée par la Mairie en bas, faciles à enjamber, vous garantissent une relative tranquillité, à savoir une

promenade détendue à pied, à cheval ou en vélo sans vacarme de moto-cross ou autre quad. (notion de circulation dite "douce" que certaines mairies ont encore du mal à intégrer dans la gestion des chemins ruraux et forestiers...)



Une certitude : cette opération de réhabilitation est un succès, confirmé par un large public qui emprunte maintenant cet accès. Il ne manque plus que vous, amis lecteurs, si vous ne connaissiez pas encore ?

Pascal GIBERT

PS : Pour votre info, un parcours pédestre guidé des chemins d'Andrésy (découverte des bords de seine, de la ville et de l'Hautil) sera proposé au public les 19 et 20 juin 2004, départs salle Julien Green (bords de Seine près de la Mairie) à 9H00 et 14H00, parcours complet en 3H30 environ avec possibilités de raccourcis.

### Extrait de la charte du promeneur en forêt

Il sait que le feu est l'ennemi de la forêt.

Il modère ses cueillettes.

Il fait attention à son chien.

Il respecte à la fois la nature et les autres promeneurs.

Il n'abandonne pas ses détritiques en forêt.

Les animaux sont chez eux, le promeneur les laisse en paix.

## Hautil Pratique

### Numéros utiles



Pompiers de Triel-sur-Seine :	01 39 70 71 76
Pompiers	Le 18
Police Secours	Le 17
Gendarmerie	01 39 74 52 12
Commissariat de Poissy	01 39 22 27 27
SAMU	Le 15
Hôpital de Poissy - Urgences	01 39 27 51 17
Hôpital de St. Germain - Urgences	01 39 27 41 00
Hôpital de Meulan - Urgences	01 30 22 43 33
Centre Antipoison (Paris 10 ième)	01 40 37 04 02
Ambulance Poissy	01 39 65 12 38
Ambulance Verneuil	01 39 65 71 92
GDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 18 18
EDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 19 19
SIVaTRU (Questions " Tri sélectif")	01 39 27 08 71
Office Nationale de la Chasse	01 44 15 17 17
Mairie de Triel-sur-Seine	01 39 70 22 00

Av. du Général Gallieni (direction de la Gare).

Horaires d'ouverture :

les samedi, dimanche et lundi  
du 1er avril au 30 septembre, 9h-12h30 et 14-19h  
du 1er octobre au 31 mars, 9h30-12h30 et 14-17h

le vendredi  
du 1er avril au 30 septembre, 14-19h  
du 1er octobre au 31 mars, 14-17h

accepte les verres, plastiques, piles, peintures, huile de vidange, cartons, encombrants, tontes de gazon et petits gravats.

gratuit pour les habitants de Triel, carte d'entrée avec photo d'identité obligatoire.

### Déchetterie de Triel



Ont collaboré à la réalisation de ce numéro du Planitre :

Gilles Billotte, Claude Barouh, Vincent Di Sanzo, Lionel Fréjaville, Pascal Gibert, Catherine Meresse.

Mise en page : Vincent Di Sanzo

Contact : planitre@hautil.org ou tél : 06.12.72.06.97



## Retrouvez Bien Vivre à L'Hautil sur internet

hautil.org, c'est le site internet qui se fait l'écho de notre vie locale :

- des dossiers (les carrières de gypse, les antenne-relais, l'intercommunalité, etc..),
- des nouvelles du hameau et de ses alentours,
- des infos pratiques, nos bonnes adresses,
- notre agenda,
- la possibilité de poster des petites annonces ou bien de participer à des forums,
- l'accès à de nombreux services pratiques (prévision météo, annuaire, trafic routier,..),
- des relevés météo publiés mensuellement depuis décembre 2002,
- le Planitre, votre journal d'information, disponible en ligne en couleur, au format pdf
- des fonds d'écran à télécharger pour votre ordinateur (paysages, faune et flore de l'Hautil)



Si vous désirez faire passer un article dans le Planitre, n'hésitez pas à nous le faire parvenir par courrier ou par e-mail : [planitre@hautil.org](mailto:planitre@hautil.org)

Nous serions ravis d'accueillir dans l'association les familles récemment installées à L'Hautil ainsi que, bien évidemment, ceux et celles d'entre vous qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion. C'est ensemble que nous pouvons améliorer la sécurité routière dans notre hameau et préserver notre cadre de vie.

Il vous suffit d'établir un chèque de 15 € (ou plus), pour une famille, (9 € pour les personnes seules), à l'ordre de " Association Bien Vivre à L'Hautil " et de le glisser dans la boîte à lettres du Président ou de l'adresser au Trésorier Roland MAGNARD, pour que votre famille soit inscrite. Un reçu vous sera adressé.



### BIEN VIVRE A L'HAUTIL - ADHESION 2004

A retourner à : Roland MAGNARD, 13 Chemin de l'Ecole, 78510 Triel-sur-Seine  
ou à Lionel FREJAVILLE, 4 allée Claude Monet, 78510 Triel-sur-Seine.

Nom : ..... Prénom épouse: .....

Adresse: ..... Prénom époux : .....

.....  
.....

Tél : ..... Email : .....

Adhésion à régler par chèque à l'ordre de BVH :

- Famille, 15€
- Individuel, 9€